

Lycées'UP Ressources – Appel à Candidature

Pour l'enrichissement du catalogue de ressources numériques éducatives à destination des lycéens de la Région Île-de-France et de leurs enseignants

Contexte et objectif de l'appel à candidature

La Région Île-de-France a engagé une stratégie de transformation numérique des 470 lycées publics franciliens qui s'est matérialisée par une mise à niveau des infrastructures réseau, le déploiement d'équipement d'affichage des salles de classe, la mise à disposition d'une plateforme de services monlycée.net à partir de laquelle accéder aux manuels et autres ressources et outils numériques, l'équipement en ordinateurs portables des plus de 400 000 lycéens et de leurs enseignants.

Dans la continuité de cette stratégie et afin de développer les usages, la Région Île-de-France enrichit continuellement son catalogue de ressources numériques. L'objectif étant de proposer aux enseignants des ressources pour leurs élèves qui contribuent à :

- Approfondir les connaissances disciplinaires
- Favoriser le travail collaboratif
- Mettre en place des projets d'éducation transverse
- Développer la créativité
- Acquérir de nouvelles méthodes de travail
- Soutenir l'inclusion scolaire

Les ressources intégrées au catalogue de la Région peuvent être commandées tout au long de l'année par les enseignants (y compris ceux des 215 lycées privés) sur le budget alloué aux Manuels scolaires et aux Ressources numériques qui s'élève à environ 15 Millions d'euros par an.

Les ressources sont accessibles par les enseignants et leurs élèves via monlycée.net à travers le GAR.

L'appel à candidatures Lycées'UP Ressources vise à identifier et sélectionner les ressources numériques éducatives qui pourraient être intégrées au catalogue RESSOURCES.NUM afin d'être commandées par les établissements.

Eligibilité

Sont invitées à candidater les entreprises privées et publiques ainsi que les associations à vocation éducative. Les candidatures individuelles ne sont pas acceptées.

Une Ressource est entendue comme une ressource unique ou un bouquet de ressources numériques (ensemble de ressources cohérentes entre elles).

Les éditeurs peuvent présenter plusieurs ressources ou bouquets de ressources en soumettant un dossier de candidature par Ressource.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Apporter une plus-value éducative ; sont ainsi exclues les ressources liées à l'orientation, à la gestion documentaire, à la gestion de classe, à la sécurité (...)
- Être raccordées au GAR
- Être compatibles avec les équipements informatiques individuels distribués par la Région : Windows 11
- Être en version stabilisée (pas de version bêta)

Processus de validation des ressources qui seront intégrées dans le catalogue

Les ressources éligibles (c'est-à-dire respectant les prérequis fixés par la Région) sont soumises à validation auprès d'un comité composé de représentants de la Région et de la DRANE (Délégation Régionale Académique au Numérique Educatif) regroupant les académies de Créteil, Paris, Versailles.

Les membres du comité de validation analysent les dossiers de candidature et décident en jury de leur intégration au catalogue de la Région.

Les ressources sont évaluées en fonction :

- de la pertinence de leur apport pédagogique
- de l'adéquation de leur modèle économique

Le dispositif Lycées'UP Ressources est un guichet ouvert ; les éditeurs de ressources numériques éducatives peuvent candidater à tout moment en tenant compte du calendrier du comité de validation.

Le comité de validation se réunit 2 fois par an.

Le calendrier Lycées'UP Ressources pour l'année 2024-2025 est le suivant :

Automne 2024 (vague 2 - 2024)	
08 Octobre 2024	Clôture de la vague 2-2024 pour intégration des ressources au catalogue en Janvier 2025
Fin Nov 2024	Jury du comité de validation
Janvier 2025	Mise à disposition des ressources dans le catalogue Ressources.NUM
Printemps 2025 (vague 1 - 2025)	
15 Mars 2025	Clôture de la vague 1-2025 pour intégration des ressources au catalogue en Juin 2025
Début Mai 2025	Jury du comité de validation
Juin 2025	Mise à disposition des ressources dans le catalogue Ressources.NUM

La Région n'a pas fixé de limite de nombre de ressources qui pourront être intégrées dans son catalogue à chaque vague de validation.

** NB les candidatures sont examinées selon l'ordre de réception des dossiers. Suivant le nombre de candidatures reçues et les capacités de traitement, l'examen de certaines candidatures pourra être reporté sur la prochaine session.*

Intégration au catalogue et valorisation des ressources par la Région

Les éditeurs sélectionnés seront notifiés de la sélection de leur ressources après chaque comité de validation. Il leur sera demandé de transmettre les informations nécessaires à leur intégration dans le catalogue. Cette intégration -sous réserve de l'obtention rapide des éléments- se fera dans le mois suivant la notification.

Les enseignants ont la possibilité de commander des ressources numériques éducatives toute l'année. La durée de licence est d'1 an mais il sera donné aux enseignants la possibilité de prolonger la licence pour se caler sur le calendrier scolaire.

La Région Île-de-France valorise son catalogue de ressources par des actions de communication régulières auprès des lycées en coopération avec les académies.

Un site web présentant l'ensemble des ressources disponibles au catalogue a été développé : [Catalogue de ressources | Place de services MonLycée.net \(monlycee.net\)](#)

Engagement des éditeurs retenus

Les éditeurs dont la ressource a été retenue pour intégrer le catalogue de la Région devront respecter un certain nombre d'engagements :

- Suivi de la mise en conformité de leur ressource avec un cadre de référence fondé sur les normes et standards d'accessibilité au Web, la charte-type d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias
- Maintien de la ressource compatible avec le GAR et proposition d'un accès alternatif
- Communication d'un plan d'actions d'accompagnement des enseignants pour la bonne prise main et utilisation de la ressource
- Partage des statistiques d'usage de la ressource et du bilan qualitatif de ces usages
- Mise à jour d'un annuaire de contact

Ces engagements sont détaillés en annexe du présent document. Le non respect de ces engagements pouvant justifier une absence de maintien de la ressource dans le catalogue.

Dépôt des dossiers de candidatures

Les entreprises souhaitant participer devront :

1. Télécharger et remplir le formulaire de candidature dans le format Excel

→ Nommer le formulaire comme suit : *[NomEntreprise]_[NomRessource]_candidature*

2. Concevoir un document de présentation de la ressource de 2 pages maximum en format PDF incluant à la fin du document :

- Un lien de compte test et/ou autre(s) lien(s) utile(s)
- Les coordonnées d'un contact opérationnel

→ Nommer le document comme suit : *[NomEntreprise]_[NomRessource]_presentation*

3. Renvoyer les 2 documents (Formulaire de candidature en format Excel et document de présentation de la ressource en format PDF) par email à :

lycees-up.ressources@monlycee.net

→ avec en objet du mail : LUPR candidature [NOM ENTREPRISE] [NOM RESSOURCE]

NB : Aucune autre pièce au dossier ne sera prise en compte

4. Un email de confirmation de l'enregistrement de votre candidature vous sera envoyé

Contacts

Les questions relatives à l'Appel à candidature peuvent être soumises à l'adresse :

lycees-up.ressources@monlycee.net

Les informations sur le dispositif Lycées'UP Ressources sont mises à jour et consultables sur le site : [Dispositif Lycées'Up Ressources | Place de services MonLycée.net \(monlycee.net\)](https://www.monlycee.net)

ANNEXE – DETAILS DES ENGAGEMENTS DES EDITEURS RETENUS POUR INTEGRER LE CATALOGUE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

Dans le cadre d'une coopération fructueuse et afin d'assurer la qualité de son offre de ressources numériques éducatives, la Région Île-de-France a fixé un certain nombre d'engagement à respecter par les éditeurs qui intègrent son catalogue.

1. Suivi de la mise en conformité de leur ressource avec un cadre de référence fondé sur les normes et standards d'accessibilité au Web, la charte-type d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias

L'éditeur s'engage à respecter un cadre de référence, décrit ci-dessous, pour l'ensemble des Ressources Numériques qu'il propose dans les lycées de la Région Île-de-France. De plus, en cas d'évolution réglementaire des éléments décrits ci-dessous, il s'engage à prendre en compte toutes modifications qui surviendraient.

Le cadre de référence se fonde essentiellement sur les normes et standards d'accessibilité au Web, la charte-type d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias ;

- a. Le règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) (ou General Data Protection Regulation, GDPR), qui constitue le nouveau texte de référence européen en matière de protection des données à caractère personnel.
- b. La version 2.0 du Référentiel Général de Sécurité (RGS) du 13 juin 2014 ou dans sa dernière version ;
- c. La version 4.1 2021 du Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) du 16 février 2021 ou dans sa dernière version ;
- d. La version 3.0 du Cadre de référence pour l'Accès aux Ressources pédagogiques via un équipement Mobile (CARMO) de décembre 2018.

2. Maintien de la ressource compatible avec le GAR et proposition d'un accès alternatif

L'éditeur s'engage à maintenir ses Ressources Numériques compatibles avec le GAR, développé par le Ministère de l'éducation nationale. Il s'engage également à proposer un accès alternatif pour tous les établissements non utilisateurs du GAR (accès par identifiant et mot de passe, restriction par IP, accès via ÉcoleDirecte, e-sidoc ou Pronote).

3. Communication d'un plan d'actions d'accompagnement des enseignants pour la bonne prise main et utilisation de la ressource

L'éditeur s'engage à fournir dans le mois suivant son intégration au catalogue, un Plan de développement des usages. Ce document doit décrire les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour :

- Assurer la prise en main de la ressource par les établissements/enseignants qui adoptent la ressource pour la première fois
- Accompagner l'utilisation et le développement des usages de tous les établissements/enseignants utilisateurs de la ressource.

Un format de document à remplir sera transmis aux éditeurs.

4. Partage des statistiques d'usage de la ressource et du bilan qualitatif de ces usages

L'éditeur s'engage à communiquer régulièrement à la Région Île-de-France des indicateurs d'usage de sa Ressource par établissement. Ces indicateurs recouvrent par exemple :

- nombre d'affectations dans le GAR
- nombre de sessions élèves ; nombre de sessions enseignants
- durée moyenne des sessions élèves ; durée moyenne des sessions enseignants
- nombre utilisateurs élèves ; nombre utilisateurs enseignants
- nombre d'activités – lecture élèves ; nombre d'activités – lecture enseignant
- nombre d'activités – création élèves ; nombre d'activités – création enseignant

La périodicité et les modalités de transmission seront précisées lors de l'intégration au catalogue de la Région.

L'Éditeur s'engage à transmettre à la Région Île-de-France en fin d'année scolaire (avant fin mai), un bilan qualitatif des usages, document qui présente, sous une forme libre, les usages qui ont été déployés au cours de l'année, sur le territoire d'Île-de-France.

5. Mise à jour d'un annuaire de contact

L'Éditeur s'engage à renseigner et mettre à jour un annuaire des contacts recensant toutes les informations de contacts des ressources qu'il affecte à ce projet.